

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 7 mars 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Gilles Boudreault, directeur général par intérim

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

43-03-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 7 février 2022
- 3- Demande d'usage conditionnel de M. Gabriel Bandet, propriété sise au 16, chemin Saint-Gédéon-sur-le-Lac
- 4- Demande d'usage conditionnel de M. Marc Gagnon, propriété sise au 14, chemin de l'Étang
- 5- Demande d'usage conditionnel de M<sup>me</sup> Claudia Boily, propriété sise au 322, chemin des Bernaches
- 6- Demande d'usage conditionnel de M<sup>me</sup> Carole Brassard, propriété sise au 61-A, chemin de la Pointe-du-Lac
- 7- Demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Lise Dolbec et de M. Gilbert Grimard, propriété sise au 3, chemin de la Pointe-du-Lac
- 8- Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage
- 9- Projet de règlement numéro 2022-513 modifiant le règlement de zonage
- 10- Avis de motion - Règlement concernant les zones à risque de mouvement de sol
- 11- Projet de règlement numéro 2022-514 concernant les zones à risque de mouvement de sol
- 12- Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de voirie au rang des Îles ainsi qu'un emprunt de 3 300 000 \$
- 13- Projet de règlement numéro 2022-515 décrétant des travaux de voirie au rang des Îles ainsi qu'un emprunt de 3 300 000 \$
- 14- Avis de motion - Règlement décrétant le renouvellement d'une conduite de distribution d'eau potable et la construction d'un poste de surpression au rang des Îles ainsi qu'un emprunt de 1 475 000 \$
- 15- Projet de règlement numéro 2022-516 décrétant le renouvellement d'une conduite de distribution d'eau potable et la construction d'un poste de surpression au rang des Îles ainsi qu'un emprunt de 1 475 000 \$
- 16- Projet de travaux de voirie au rang des Îles – mandat laboratoire
- 17- Contrat de réfection réseau chemin du Golf – demande de paiement final
- 18- Contrat de réfection du système de désinfection de l'eau potable – demande de paiement numéro 3
- 19- Lettres d'entente avec le Syndicat des employés municipaux
- 20- Liste des arriérés de taxes – procédure de vente pour taxes 2022
- 21- Politique d'aide aux organismes paramunicipaux – versements 2022
- 22- Mandat pour arpentage du chemin du Quai
- 23- Évaluation marchande terrain du marché public
- 24- Plan de mise en œuvre de la planification stratégique
- 25- Demande d'aide financière -salle multifonctionnelle
- 26- Véloroute - chemin des Bassins
- 27- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2022-03
- 28- Correspondance.
- 29- Rapports des comités
- 30- Acceptation de la programmation # 2 de la TECQ
- 31- Terrains de pickleball
- 32- Embauche d'une chargée de projets pour les projets spéciaux
- 33- Embauche d'une directrice générale par intérim

- 34- Projet Voisins solidaires
- 35- Modification signataire comptes Desjardins
- 36- Embauche d'un directeur général adjoint aux opérations
- 37- Embauche d'un inspecteur en bâtiments
- 38- Achat d'une thermopompe – Pavillon des loisirs
- 39- Mandat inspection professionnel d'une propriété
- 40- Affaires nouvelles
  - a) Achat marteau (tramac) pelle Kubota
  - b) Achat pompe Flygt
- 41- Période de questions
- 42- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 7 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal qui a été remis aux membres du conseil n'était pas le bon. Le procès-verbal officiel a été remis à la séance d'ajournement du 21 mars 2022.

44-03-22

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 7 février 2022, tel que rédigé.

3- DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL DE M. GABRIEL BANDET, PROPRIÉTÉ SISE AU 16, CHEMIN SAINT-GÉDÉON-SUR-LE-LAC

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M. Gabriel Bandet a fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage d'une maison de tourisme.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Bandet a fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage de maison de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement des usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique est pour une résidence de deux (2) chambres;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les usages autorisés pour la zone 36V;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande d'usage conditionnel;

45-03-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de M. Gabriel Bandet afin qu'un usage de maison de tourisme soit autorisé au 16, chemin Saint-Gédéon-sur-le Lac à la condition de ne pas dépasser le nombre de quatre (4) personnes dans le but de respecter la capacité de l'installation septique en place et devra également s'assurer du respect de la réglementation sur les nuisances afin de respecter la quiétude des propriétés voisines.

4- DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL DE M. MARC GAGNON, PROPRIÉTÉ SISE AU 14, CHEMIN DE L'ÉTANG

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M. Marc Gagnon a fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage d'une maison de tourisme.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Gagnon a fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage de maison de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement des usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique est pour une résidence de trois (3) chambres;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les usages autorisés pour la zone 25V;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande d'usage conditionnel;

46-03-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean Gauthier et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de M. Marc Gagnon afin qu'un usage de maison de tourisme soit autorisé au 14, chemin de l'Étang à la condition de ne pas dépasser le nombre de six (6) personnes dans le but de respecter la capacité de l'installation septique en place et devra également s'assurer du respect de la réglementation sur les nuisances afin de respecter la quiétude des propriétés voisines.

5- DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL DE M<sup>ME</sup> CLAUDIA BOILY, PROPRIÉTÉ SISE AU 322, CHEMIN DES BERNACHES

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M<sup>me</sup> Claudia Boily a fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage d'une maison de tourisme.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Claudia Boily a fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage de maison de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les usages autorisés pour la zone 29V;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement des usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique est pour une résidence de trois (3) chambres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande d'usage conditionnel;

47-03-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de M<sup>me</sup> Claudia Boily afin qu'un usage de maison de tourisme soit autorisé au 322, chemin des Bernaches à la condition de ne pas dépasser le nombre de six (6) personnes dans le but de respecter la capacité de l'installation septique en place et devra également s'assurer du respect de la réglementation sur les nuisances afin de respecter la quiétude des propriétés voisines.

6- DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL DE M<sup>ME</sup> CAROLE BRASSARD, PROPRIÉTÉ SISE AU 61-A, CHEMIN DE LA POINTE-DU-LAC

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M<sup>me</sup> Carole Brassard a fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage d'une maison de tourisme.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Carole Brassard a fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage de maison de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les usages autorisés pour la zone 31V;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement des usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique est pour une résidence de deux (2) chambres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande d'usage conditionnel;

48-03-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de M<sup>me</sup> Carole Brassard afin qu'un usage de maison de tourisme soit autorisé au 61A, chemin de la Pointe-du-Lac à la condition de ne pas dépasser le nombre de quatre (4) personnes dans le but de respecter la capacité de l'installation septique en place et devra également s'assurer du respect de la réglementation sur les nuisances afin de respecter la quiétude des propriétés voisines.

7- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M<sup>ME</sup> LISE DOLBEC ET DE M. GILBERT GRIMARD, PROPRIÉTÉ SISE AU 3, CHEMIN DE LA POINTE-DU-LAC

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M<sup>me</sup> Lise Dolbec et M. Gilbert Grimard ont fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage d'une maison de tourisme.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Lise Dolbec et M. Gilbert Grimard ont présenté une demande de dérogation mineure pour le 3, chemin de la Pointe-du-Lac afin d'autoriser la construction d'un garage en cour avant contrairement au tableau 4 du règlement de zonage 2018-464;

CONSIDÉRANT QUE la disposition de la propriété avec le chemin de la Pointe-du-Lac est limitrophe sur deux côtés de celle-ci rendant la propriété identique à un terrain d'angle;

CONSIDÉRANT QU'une bordure végétale est présente entre le projet de construction et la rue;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté respecte tous les autres règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le garage est dans une partie du terrain qui est plus basse que le chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la résidence rend la construction d'un garage impossible en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

49-03-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Lise Dolbec et M. Gilbert Grimard pour la construction d'un garage en cour avant tel qu'indiqué au plan d'implantation de M. Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre, daté du 11 février 2022 sous sa minute 11322 à la condition qu'une bande végétalisée soit maintenue du côté sud-est du garage.

8- AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé et adopté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage.

9- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-513 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, dépose le projet de règlement # 2022-513 intitulé « Règlement numéro 2022-513 modifiant le règlement de zonage.

10- AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ZONES À RISQUE DE MOUVEMENT DE SOL

AVIS DE MOTION

M. André Gagnon donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé et adopté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement concernant les zones à risque de mouvement de sol.

11- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-514 CONCERNANT LES ZONES À RISQUE DE MOUVEMENT DE SOL

M. André Gagnon, conseiller, dépose le projet de règlement # 2022-514 intitulé « Règlement numéro 2022-514 concernant les zones à risque de mouvement de sol ».

12- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE AU RANG DES ÎLES AINSI QU’UN EMPRUNT DE 3 300 000 \$

AVIS DE MOTION

M. Gabriel Fortin donne avis de motion à l’effet qu’il sera déposé et adopté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement décrétant des travaux de voirie au rang des Îles ainsi qu’un emprunt de 3 300 000 \$.

13- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-515 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE AU RANG DES ÎLES AINSI QU’UN EMPRUNT DE 3 300 000 \$

M. Gabriel Fortin, conseiller, dépose le projet de règlement # 2022-515 intitulé « Règlement numéro 2022-515 décrétant des travaux de voirie au rang Des Îles et un emprunt de 3 300 000\$ ».

14- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RENOUELEMENT D’UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE AU RANG DES ÎLES AINSI QU’UN EMPRUNT DE 1 475 000 \$

AVIS DE MOTION

M. Jean Gauthier donne avis de motion à l’effet qu’il sera déposé et adopté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement décrétant le renouvellement d’une conduite de distribution d’eau potable au rang des Îles ainsi qu’un emprunt de 1 475 000 \$.

15- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-516 DÉCRÉTANT LE RENOUELEMENT D’UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE AU RANG DES ÎLES AINSI QU’UN EMPRUNT DE 1 475 000 \$

M. Jean Gauthier, conseiller, dépose le projet de règlement # 2022-516 intitulé « Règlement numéro 2022-516 décrétant le renouvellement d’une conduite de distribution d’eau potable au rang des Îles ainsi qu’un emprunt de 1 475 000 \$.

16- PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE AU RANG DES ÎLES – MANDAT LABORATOIRE

M. le maire résume le dossier. Suite au règlement décrétant des travaux de voirie au rang des Îles, la municipalité projette d’importants travaux de voirie dans le rang des Îles.

La municipalité est assujettie à de nouvelles normes concernant les matériaux de déblais pour ces travaux. Ces nouvelles normes exigent qu’on effectue un certain nombre de sondages pour caractériser les matériaux d’excavation (pavage).

Une offre de services de la firme Bioterra Environnement est déposée.

50-03-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyée par M. Jean Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers de mandater la firme Bioterra Environnement afin d’effectuer sept (7) sondages pour chaque tronçon de 500 mètres sur une distance de 3 kilomètres au coût de 11 489.84\$ plus taxes, pour le projet de remplacement d’une conduite d’aqueduc au rang des Îles.

17- CONTRAT DE RÉFECTION RÉSEAU CHEMIN DU GOLF – DEMANDE DE PAIEMENT FINAL

M. le maire résume le dossier. Les travaux de mise en place d’une conduite d’aqueduc dans le chemin du Golf sont terminés.

L'entrepreneur a déposé une demande de libération finale au montant de 18 609,51\$ incluant les taxes.

L'ingénieur au dossier recommande de faire le paiement final.

51-03-22

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de libération de retenue de l'entreprise Truchon Excavation au montant de 18 609.51 \$ incluant les taxes pour les travaux de mise en place d'une conduite d'aqueduc dans le chemin du Golf, tout en s'assurant d'avoir tous les documents requis avant de faire paiement.

18- CONTRAT DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE – DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

19- LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

M. Pierre Boudreault résume le dossier.

Suite aux discussions entre le comité des ressources humaines et le syndical local 3603, différentes lettres d'entente ont été déposées. Les lettres d'entente acceptées par les deux (2) parties suite à ces discussions sont les suivantes :

- Modification de la période d'application de l'horaire compressé pour les salariés cléricaux;
- Modification de l'horaire de travail de l'inspecteur en bâtiment;
- Modification de l'annexe A – Salaire horaire par fonction ou par emploi.

52-03-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyée par M. Gabriel Fortin et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les trois (3) lettres d'entente avec le syndicat local 3603, telles que proposées et acceptées entre les deux (2) parties.

20- Liste des arriérés de taxes – Procédure de vente pour taxes 2022

Conformément à l'article 1022 du code municipal, la liste des arriérés de taxes préparée par le directeur général par intérim, dans le cadre de la procédure annuelle de vente des immeubles pour non-paiement de taxes, est déposée.

53-03-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier appuyée par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, telle que préparée et déposée auprès du conseil, la liste totalisant 108 980.62 \$.

Après analyse de ladite liste, des immeubles seront soumis à la procédure 2022 de vente pour taxes de la MRC au plus tard le 20 mars prochain.

54-03-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyée par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'ordonner à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, de transmettre avant le 20 mars 2022 au bureau de la MRC Lac St Jean Est, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales, à moins que les arrérages antérieurs au 1<sup>er</sup> mars 2020 n'aient été acquittés avant la transmission.

Matricule	Taxes et frais dûs*
0971-38-6167	4 986.45 \$
0972-39-0801	7 243.22 \$
1069-85-7242	4 386.27 \$
1074-04-0568	10 908.47\$

\*Montant excluant les taxes 2022

21- POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES PARAMUNICIPAUX – VERSEMENTS 2022

M. le maire dépose la liste de certains versements à approuver en vertu de la politique relative à l'aide financière versée aux organismes paramunicipaux pour l'année 2022 qui ne l'avaient pas déjà été.

55-03-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser ces versements suivants aux organismes paramunicipaux pour l'année 2022, selon les modalités de la politique en vigueur :

ORGANISME	MONTANT
Comité des loisirs	30 500 \$
Comité d'embellissement	13 000 \$
Corporation du Petit Marais	15 000 \$
Complexe communautaire Grandmont	45 000 \$

22- MANDAT POUR ARPENTAGE DU CHEMIN DU QUAI

M. le maire résume le dossier.

Le chemin du Quai est un chemin qui appartient à la municipalité. Étant donné que le quai Lindsay est très achalandé durant l'été, nous avons des problèmes de stationnement et d'empiètement sur la limite de propriété. Certains résidents empiètent sur le chemin ce qui rend impossible le stationnement pour les utilisateurs du quai Lindsay.

Il est recommandé de mandater les arpenteurs Girard, Tremblay, Gilbert pour faire l'arpentage du chemin du Quai.

56-03-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Samuel Guay, de la firme Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs-géomètres, pour faire l'arpentage du chemin du Quai au coût de 1300\$ plus taxes.

23- ÉVALUATION MARCHANDE TERRAIN DU MARCHÉ PUBLIC

M. le maire résume le dossier. La municipalité doit faire la confection d'une expertise de valeur marchande pour le terrain du marché public soit les lots 4 718 315, 4 718 571, 4 718 740 et 4 719 754, pour une superficie de 1.19 acres.

Une offre de services de M. Rudy Prévost, évaluateur agréé, est déposée.

57-03-22

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Rudy Prévost, évaluateur agréé pour l'évaluation du terrain du marché public au coût de 975\$ plus taxes.

24- PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

M. le maire dépose et résume le plan de mise en œuvre de la planification stratégique, suite à l'acceptation de celle-ci à l'automne dernier.



58-03-22 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le plan de mise en œuvre de la planification stratégique tel que préparé par M. Dany Bouchard de la firme Synergie Développement Marketing.

25- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SALLE MULTIFONCTIONNELLE

M. Pierre Boudreault dépose au conseil une première demande pour la libération d'un montant de 5000 \$ en aide financière.

59-03-22 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter cette demande et d'autoriser premier versement de 5000 \$ pour l'année 2022.

26- VÉLOROUTE – CHEMIN DES BASSINS

M. le maire résume le dossier. Lors de la réalisation des travaux dans le chemin des Bassins à l'été 2021, la municipalité avait signifié à la MRC du Domaine-du-Roy qu'elle refusait les travaux.

La MRC du Domaine-du-Roy suggère de refaire l'enrobage bitumineux sur une longueur d'environ 293 mètres par 5.5 mètres de large à leurs frais conditionnellement et que la municipalité prolonge le ponceau sur le tronçon incluant le remblai.

60-03-22 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les travaux de la MRC du Domaine-du-Roy soit de refaire l'enrobage bitumineux sur une longueur d'environ 293 mètres par 5.5 mètres de large à leurs frais conditionnellement que la municipalité prolonge le ponceau sur le tronçon incluant le remblai.

27- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2022-03

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

61-03-22 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2022-03 au montant de 160 172.74 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	130 980.67 \$
- Déboursés :	30 095.77 \$
- Retenues :	
Englobe	(903.70) \$
TOTAL :	160 172.74 \$

28- CORRESPONDANCE

NORDIKEAU

Invitation à une formation en ligne sous le thème « La gestion efficace de vos données et de vos infrastructures municipales ». La municipalité analysera la pertinence de cette formation.

DIVERSITÉ 02

Invitation à souligner la Journée internationale contre l'homophobie.

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée;

62-03-22 À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

#### Culture Saguenay lac Saint-Jean

Demande d'adhésion pour 2022.

63-03-22 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au Conseil Régional de la Culture du Saguenay Lac Saint-Jean pour l'année 2022 au coût de 100\$.

#### Challenge cycliste Desjardins

Demande d'autorisation de circuler dans nos rues le 4 septembre 2022.

64-03-22 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'organisation du Challenge cycliste Desjardins à circuler dans nos rues le 4 septembre prochain. L'organisation doit également fait les démarches pour avoir l'autorisation auprès de la Sureté du Québec ainsi que tu ministère du Transport du Québec pour cette journée.

#### Croix-Rouge canadienne

Demande d'autorisation de tenir deux barrages routiers comme activité de financement, le 28 juillet 2022, aux intersections des rues De Quen et de la Plage, de même que le chemin De Quen et le rang des Îles.

65-03-22 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Gabriel Fortin, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de Croix-Rouge canadienne Lac Saint-Jean Est du milieu secteur sud pour la tenue de barrages routiers comme activité de financement, soit le 28 juillet prochain aux intersections des rues De Quen et de la Plage et du chemin De Quen et le rang des Îles. L'organisation doit également fait les démarches pour avoir l'autorisation auprès de la Sureté du Québec ainsi que tu ministère du Transport du Québec pour cette journée.

#### Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma

Demande d'autorisation de tenir deux barrages routiers comme activité de financement le 29 septembre 2022, aux intersections des rues De Quen et de la Plage de même que le chemin De Quen et le rang des Îles..

66-03-22

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de la Fondation Hôtel-Dieu d'Alma, pour la tenue de barrages routiers comme activité de financement, soit le 29 septembre prochain aux intersections des rues De Quen et de la Plage et du chemin De Quen et le rang des Îles. L'organisation doit également faire les démarches pour avoir l'autorisation auprès de la Sureté du Québec ainsi que du ministère du Transport du Québec pour cette journée.

Requête de M. Jean-Claude Lindsay

M. Jean-Claude Lindsay demande au conseil municipal de considérer la possibilité de renommer le chemin du Quai Lindsay au lieu de chemin du Quai. Le conseil prend acte de cette demande et verra à en faire l'analyse dans les meilleurs délais.

Ministère des Transports du Québec

Demande d'autorisation pour les travaux prévus pour 2022.

67-03-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le permis d'intervention annuel numéro 6807-22-I002 pour les travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur et d'autoriser M. Gilles Boudreault, directeur général par intérim, à signer les documents relatifs à cet item.

29- RAPPORTS DES COMITÉS

Régie intermunicipale sécurité incendie secteur Sud

M. Jean-Sébastien Allard résume la dernière rencontre. Il fait un résumé des appels reçus en janvier.

Ressources humaines

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté des prochaines étapes en ressources humaines de notre municipalité, plus particulièrement de l'embauche de journaliers, d'un inspecteur en bâtiments, d'un directeur général adjoint aux opérations, de commis au camping municipal, des animateurs(trices) pour le camp de jour 2022 et pour le remplacement temporaire de notre technicienne sportive aux loisirs.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

68-03-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser le don et subvention suivant :

- Fondation du rein 100 \$
- Maison de Campagne 150 \$

Comité conjoint église

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté des « roll-up » à faire pour la promotion du projet, du protocole d'entente avec la municipalité et de faire la création d'un comité de financement.

30- ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION # 2 DE LA TECQ

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

### 31- TERRAINS DE PICKLEBALL

M. le maire résume le dossier concernant le revêtement acrylique des terrains de pickleball pour 2022.

Une offre de services a été déposée par l'entreprise Bourassa Sports Technologie Inc. au montant de 23 900 \$ plus taxes.

69-03-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Bourassa Sports Technologie inc. afin de procéder au revêtement acrylique des terrains de pickleball pour 2022 au montant de 23 900\$ plus taxes.

### 32 EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJETS POUR LES PROJETS SPÉCIAUX

M. Pierre Boudreault résume le dossier. Suite à l'absence de notre directeur général adjoint et de notre technicienne et animatrice en loisirs, pour des raisons de maladie, nous devons procéder à l'embauche d'une personne en remplacement au nouveau poste temporaire de chargé de projets pour les projets spéciaux.

Il est proposé de faire l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Christine Goderre.

70-03-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Christine Goderre, comme chargée de projet pour les projets spéciaux selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur pour un poste temporaire de 26 heures semaine et selon une classe 8.

### 33- EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

M. Pierre Boudreault explique le dossier. Suite à l'absence de notre directrice générale pour des raisons de maladie, nous devons procéder à l'embauche d'une personne en remplacement de la directrice générale pour une période indéterminée.

En février dernier, le conseil a fait l'embauche de M. Gilles Boudreault, comme directeur général par intérim pour deux à trois avant-midi par semaine. Étant donné une trop grande demande d'assistance, il a été convenu de remplacer M. Gilles Boudreault pour une personne qui va pouvoir faire un remplacement 35 heures par semaine.

Il est donc proposé de faire l'embauche de M<sup>me</sup> Carolle Perron, comme directrice générale par intérim.

71-03-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de M<sup>me</sup> Carolle Perron, comme directrice générale par intérim pour un taux horaire de 75 \$ l'heure plus 225 \$ en frais de déplacement sur la base de 35 heures par semaine pour une période indéterminée.

### 34- PROJET VOISINS SOLIDAIRES

M. le maire résume le dossier. La municipalité est invitée à démontrer son engagement au projet *Voisins solidaires*.

ATTENDU QUE l'appel de projets *Voisin solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de

contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon manifeste de la volonté à développer un projet *Voisins solidaires*;

72-03-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Gédéon à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

Suite à l'engagement de la municipalité pour le projet *Voisins solidaires*, une résolution doit être faite pour autoriser la signature de la demande de financement.

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir, ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

73-03-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

#### 35- MODIFICATION SIGNATAIRE COMPTES DESJARDINS

M. le maire résume le dossier. Étant donné l'absence de l'un de nos signataires, il est préférable de faire une résolution pour faire l'ajout d'un nouveau signataire pour le compte de Desjardins.

Étant donné que M. Gilles Boudreault a été remplacé, il est recommandé de faire l'ajout de M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim.

75-03-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim, à signer conjointement avec le maire tous les chèques, effets bancaires et autres documents officiels de la municipalité.

LES POINTS 36, 37, 38 ET 39 SONT REPORTÉS À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

#### 40- AFFAIRES NOUVELLES

##### A. ACHAT D'UN MARTEAU POUR KUBOTA

M. le maire résume le dossier. Nous avons reçu de Zone Kubota, deux (2) propositions relativement à l'acquisition d'un marteau, souvent appelé « tramac » pour notre pelle Kubota.

Voici les deux (2) propositions reçues :

- Marteau « tramac » neuf 18 309.75\$ plus taxes
- Marteau « tramac » usagé 8 000.00 \$ plus taxes

Le comité des travaux publics recommande de faire l'acquisition du marteau «tramac » usagé.

76-03-22

Il est proposé par M. Jean- Sébastien Allard, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Zone Kubota afin de procéder à l'acquisition d'un marteau « tramac » usagé pour note pelle Kubota, au montant de 8 000\$ plus taxes.

#### B. ACHAT D'UNE POMPE DE MARQUE FLYGT

M. le maire résume le dossier. Une des pompes de l'usine d'épuration doit être remplacée.

Nous avons reçu une proposition de l'entreprise Nord-Flo pour faire l'acquisition d'une pompe Flygt au coût de 9 776.23 \$ plus taxes.

77-03-22

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'une nouvelle pompe Flygt pour notre usine d'épuration auprès de l'entreprise Nord-Flo au montant de 9 776.23 \$ plus taxes.

#### 41 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### AJOURNEMENT

78-03-22

À 20 h 25, il est proposé M. André Gagnon, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance du conseil au lundi 21 mars 2022 à 19 h 30.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Carolle Perron  
Directrice générale par intérim